



Contrat revelation avec un cabinet de généalogie

Par **pegas**, le **02/01/2016** à **03:56**

bonjour,rnrnil y a 5 ans nous avons signé un contrat avec un cabinet de généalogie, qui a prit contact avec nous suite au décès de notre grand-mère.Dont nous sommes les héritiers directs suite au décès de notre père.Voila ma question,depuis 2010 la succession n est pas encor réglée,du fait que mon oncle qui était malade ne voulait pas quitté l appartement de ma grand-mère avec laquelle il vivait, de ce fait la succession est resté en stand-by, en plus de cela la clerc de notaire ne voulait plus avoir de contact direct avec nous,prétextant que pour tout renseignement nous devons voir avec le cabinet,que des gens bienveillant travaillant pour la justice une vraie honte mais bon l état les protègent,suite au décès de mon oncle le cabinet a repris contact avec nous,pour que nous lui retournons notre accord pour la vente du bien immobilier, alors que pendant 5 ans nous n avons plus de nouvelles.Que me conseillez vous concernant la possibilité de renégocier le pourcentage,voir la possibilité de rendre le contrat caduc, sachant que nous sommes resté sans nouvelles pendant 5 ans et que la clerc de notaire a changé.Car j ai demandé par écrit que tous les frais et biens me soit transmit, pour que tout soit clair afin de savoir ce qui nous resterait après déduction des frais,rnrnmerci de me répondre.